

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

**(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle**
Bureau international



PCT

(43) Date de la publication internationale
14 mai 2010 (14.05.2010)

A standard linear barcode representing the document's unique identifier.

(10) Numéro de publication internationale

WO 2010/052390 A1

(51) Classification internationale des brevets :
G01F 11/28 (2006.01) *G01F 11/08* (2006.01)

DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PE, PG, PH, PL, PT, RO, RS, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

(21) Numéro de la demande internationale : PCT/FR2009/001277

(22) Date de dépôt international : 4 novembre 2009 (04.11.2009)

(25) Langue de dépôt : français

(25) Langue de dépôt :	français	(84) Etats désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, SE, SI, SK, SM, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).
(26) Langue de publication :	français	
(30) Données relatives à la priorité :		
0806164 5 novembre 2008 (05.11.2008)	FR	
(72) Inventeur; et		
(71) Déposant : WOZNA, Patrick [FR/FR]; 29, rue du Trou de la vente, F-77690 Montigny sur Loing (FR).		

(74) **Mandataire : NOVAGRAAF TECHNOLOGIES**; 122 Rue Edouard Vaillant, F-92593 Levallois-Perret Cedex (FR).

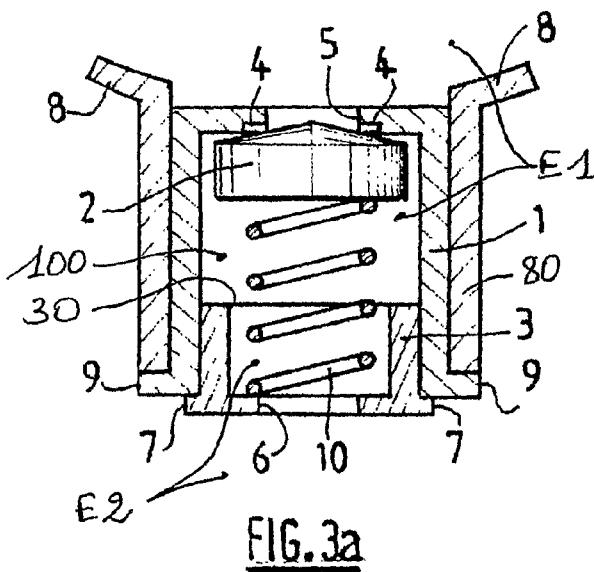
(81) **États désignés** (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO,

Publiée :

- avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))
 - avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues (règle 48.2.h))

(54) Title : DIFFERENTIAL PRESSURE METERING DEVICE

(54) Titre : DISPOSITIF DOSEUR A PRESSION DIFFERENTIELLE



(57) Abstract : The present invention particularly relates to a metering end-piece fitted on the neck (80) of a flexible container (8) containing a fluid, and intended for transferring at will a dose of the fluid from an upstream space (E1) towards a downstream space (E2), said end-piece including a chamber (100) in which is provided a mobile stopper (2) that is urged into a rest position by default and is actuated upon operation towards an end position. According to the invention, the stopper (2) separates the upstream space (E1) and the downstream space (E2) from each other in the end position and only in this position, and the outlet (6) of the chamber (100) communicates with the upstream space (E1) for any position of the stopper (2) different from the end position.

(57) Abrégé : La présente invention concerne notamment un embout doseur équipant le goulot (80) d'un récipient souple (8) contenant un fluide et destiné à transférer à volonté une dose de fluide depuis un espace amont (E1) vers un espace aval (E2), cet embout comprenant une chambre (100) dans laquelle est placé un obturateur (2) mobile sollicité par défaut vers une position de repos et entraîné en fonctionnement vers une position extrême. Selon l'invention, l'obturateur (2) isole l'un de l'autre l'espace amont (E1) et l'espace aval (E2) dans sa position extrême et seulement dans cette position, et la sortie (6) de

la chambre (100) communique avec l'espace amont (E1) pour toute position de l'obturateur (2) autre que sa position extrême.

DISPOSITIF DOSEUR A PRESSION DIFFERENTIELLE.

La présente invention concerne la réalisation des dispositifs permettant
5 le dosage de fluides liquides ou pâteux, tels notamment que les fluides cosmétiques, alimentaires ou de nettoyage, ces fluides étant le plus souvent contenus dans un flacon souple et délivrés en doses calibrées chaque fois qu'un utilisateur presse ce flacon.

Plus précisément, l'invention concerne un dispositif doseur pour
10 transférer, depuis un espace amont vers un espace aval, un volume prédéterminé de fluide liquide ou pâteux en réponse à une élévation de pression de ce fluide dans l'espace amont, ce dispositif comprenant au moins un corps creux et un obturateur, le corps creux délimitant au moins partiellement une chambre dotée d'une entrée et d'une sortie, l'obturateur étant mobile par rapport
15 au corps creux entre une position de repos, vers laquelle cet obturateur est sollicité par une force de rappel, et une position extrême, qui est distante de la position de repos et vers laquelle cet obturateur est sélectivement sollicité par le fluide circulant de l'espace amont vers l'espace aval, l'espace amont s'étendant au moins à l'extérieur de la chambre du côté de son entrée, et l'espace aval
20 s'étendant au moins à l'extérieur du dispositif et de la chambre du côté de sa sortie.

Un dispositif de ce type est par exemple connu du document de brevet EP 0 995 976 intitulé "Embout doseur et récipient équipé d'un embout doseur selon l'invention". Le dispositif décrit dans ce document possède un grand
25 nombre de pièces moulées ou soufflées, dont les tolérances de fabrication et d'assemblage sont très faibles. De plus, la conception de ce dispositif impose un guidage de l'obturateur, appelé "piston doseur", à la fois sur son diamètre intérieur et sur son diamètre extérieur, ce qui a pour effet d'engendrer des forces de frottement élevées.

30 Le brevet US 4,582,230, intitulé "Metering Device", décrit lui aussi un doseur de fluide, ce doseur mettant en œuvre un sas d'un volume correspondant à la dose unitaire. L'ouverture de sortie du doseur est sélectivement obstruée par un piston relié par une tige cylindrique à une boule contrôlant l'ouverture du sas, du côté de l'espace amont délimité par une bouteille. Lorsque la bouteille est

tenue en position verticale, le piston ferme le verseur du doseur. Lorsque la bouteille est en cours de renversement, le piston continue à maintenir la fermeture du verseur, alors que le liquide entre dans le sas. Une fois la bouteille en position verticale, la boule ferme l'entrée du sas, alors que le piston est descendu, ouvrant le verseur et libérant le liquide contenu dans le sas.

Outre le fait que cette solution requiert également la mise en œuvre de nombreuses pièces, le résultat recherché ne peut être obtenu que par un lent retournement de la bouteille, afin que le réservoir se remplisse avant que la boule ne vienne fermer l'entrée du liquide dans le réservoir, et avant que le piston ne libère le liquide contenu dans le réservoir. Par ailleurs un tel dispositif n'est pas adapté au dosage des fluides visqueux.

Dans ce contexte, la présente invention a pour but de proposer un dispositif de dosage exempt de l'un au moins des défauts précités.

A cette fin, le dispositif de l'invention, par ailleurs conforme à la définition générique qu'en donne le préambule ci-dessus, est essentiellement caractérisé en ce que l'obturateur isole l'un de l'autre l'espace amont et l'espace aval dans sa position extrême et seulement dans cette position, et en ce que la sortie de la chambre communique avec l'espace amont pour toute position de l'obturateur autre que sa position extrême.

Grâce à cet agencement, le fluide qui traverse le corps creux sous l'effet d'une augmentation de la pression à l'entrée de la chambre entraîne l'obturateur de sa position de repos jusque dans sa position extrême, et le volume de fluide distribué entre l'instant où l'obturateur quitte sa position de repos et l'instant où cet obturateur atteint sa position extrême est égal au volume de fluide dont l'écoulement est nécessaire pour opérer ce déplacement de l'obturateur.

Dans un mode de réalisation possible, l'obturateur comprend au moins un diaphragme mobile en translation par rapport au corps creux, et la force de rappel est au moins partiellement constituée par une force de rappel élastique.

Dans ce cas, il est possible de prévoir que le dispositif de l'invention comprenne au moins une languette élastique rattachant l'obturateur au corps creux, que le corps creux, l'obturateur, et chaque languette élastique soient réalisés d'une seule pièce en un matériau élastique, et que la force de rappel soit exercée par chaque languette élastique.

Dans un autre mode de réalisation possible, l'obturateur comprend au moins un volet articulé, mobile en rotation par rapport au corps creux, la force de rappel pouvant toujours être au moins partiellement constituée par une force de rappel élastique.

5 Le dispositif de l'invention peut aussi comprendre un siège d'étanchéité qui entoure un passage de fluide disposé entre l'espace amont et l'espace aval, et sur lequel s'appuie l'obturateur dans sa position extrême.

La fabrication du dispositif de l'invention peut être facilitée en dotant ce dispositif d'un bouchon inséré dans le corps creux, ce bouchon étant percé d'un
10 orifice d'écoulement formant la sortie de la chambre.

Dans un mode de réalisation plus avancé de l'invention, il est possible de prévoir que le dispositif doseur comprenne en outre un piston et un ressort, que le piston soit monté coulissant dans le corps creux et porte ledit obturateur, et que le ressort soit précontraint en compression et disposé entre le bouchon et le
15 piston.

Dans le cas où le fluide à distribuer présente une viscosité relativement faible, il peut être judicieux de prévoir que la sortie de la chambre soit percée dans une paroi élastiquement déformable et présente une section de passage croissant de façon réversible sous l'effet de la pression du fluide.

20 Dans d'autres modes de réalisation possibles de l'invention, l'obturateur présente une densité inférieure à un pour pouvoir flotter dans le fluide, la force de rappel sollicitant cet obturateur vers sa position de repos étant alors au moins partiellement constituée par une force d'Archimède s'exerçant sur cet obturateur baignant, en fonctionnement, dans le fluide à distribuer.

25 Le dispositif doseur de l'invention peut constituer une entité fonctionnelle complète, auquel cas il comprend en outre un récipient doté d'un goulot, ce récipient étant propre à contenir le fluide et délimitant un espace amont de volume variable, l'élévation de pression du fluide étant obtenue par réduction du volume de l'espace amont, par exemple par déformation du récipient s'il est souple, et le corps creux étant disposé de façon étanche dans le goulot de ce récipient.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront clairement de la description qui en est faite ci-après, à titre indicatif et nullement

limitatif, en référence à plusieurs modes de réalisation illustrés aux dessins annexés, dans lesquels :

5 - la figure 1 est une vue en coupe axiale représentant un mode de réalisation de l'invention dans lequel l'obturateur est constitué par un flotteur sphérique;

- la figure 2 est une vue en coupe axiale représentant un mode de réalisation de l'invention dans lequel l'obturateur est constitué par un flotteur cylindrique à tête tronconique;

10 - la figure 3a est une vue en coupe axiale représentant un mode de réalisation de l'invention dans lequel l'obturateur est constitué par un flotteur sollicité vers sa position de repos par un ressort;

- la figure 3b une vue du dessus d'un obturateur utilisable dans le mode de réalisation particulier constituant une variante de la figure 3a;

15 - la figure 4 est une vue en coupe axiale représentant un mode de réalisation de l'invention dans lequel l'obturateur est constitué par un flotteur maintenu dans sa position de repos par une languette semi-rigide;

20 - la figure 5a est une vue en coupe axiale représentant un mode de réalisation de l'invention dans lequel la sortie de la chambre est constituée par un orifice d'écoulement cruciforme;

- la figure 5b est une vue de face de la sortie de la chambre cruciforme illustrée à la figure 5a;

25 - la figure 6a est une vue en coupe axiale représentant un mode de réalisation de l'invention dans lequel l'obturateur est constitué par un diaphragme illustré dans sa position de repos;

- la figure 6b est une vue latérale en élévation du mode de réalisation de l'invention illustré à la figure 6a;

30 - la figure 6c est une autre vue en coupe axiale du mode de réalisation de l'invention illustré à la figure 6a, dans lequel l'obturateur est représenté dans sa position extrême;

- la figure 6d est une vue de dessus du mode de réalisation de l'invention illustré à la figure 6b;

- la figure 7a est une vue en coupe axiale représentant un mode de réalisation de l'invention dans lequel l'obturateur est constitué par un volet simple

illustré en pointillés dans sa position de repos et en trait plein dans une position intermédiaire;

- la figure 7b est une vue en coupe axiale du mode de réalisation de l'invention illustré à la figure 7a, dans lequel l'obturateur est représenté dans sa position extrême;

- la figure 8a est une vue en coupe axiale représentant un mode de réalisation de l'invention dans lequel l'obturateur est constitué par un diaphragme illustré dans sa position de repos, et dans lequel la chambre est fermée par le diaphragme associé à un piston et présente un volume variable, cette chambre étant représentée avec son volume maximal;

- la figure 8b est une vue en coupe axiale du mode de réalisation de l'invention illustré à la figure 8a et observé dans un état transitoire postérieur à celui qu'illustre la figure 8a, l'obturateur étant représenté dans sa position extrême et la chambre étant toujours représentée avec son volume maximal;

- la figure 8c est une vue en coupe axiale du mode de réalisation de l'invention illustré aux figures 8a et 8b et observé dans un état transitoire postérieur à celui qu'illustre la figure 8b, l'obturateur étant toujours représenté dans sa position extrême, et la chambre étant représentée avec son volume minimal;

- la figure 8d est une vue en coupe axiale du mode de réalisation de l'invention illustré aux figures 8a à 8c et observé dans un état transitoire postérieur à celui qu'illustre la figure 8c, l'obturateur étant à nouveau représenté dans sa position de repos, alors que la chambre est toujours représentée avec son volume minimal;

- la figure 8e est une vue en coupe axiale du mode de réalisation de l'invention illustré aux figures 8a à 8d et observé dans un état stable postérieur à celui qu'illustre la figure 8d et identique à l'état initial illustré à la figure 8a, l'obturateur étant retourné à sa position de repos, et la chambre ayant repris son volume maximal;

- la figure 8f est une vue de dessus du mode de réalisation de l'invention illustré à la figure 8e;

- la figure 9a est une vue en coupe axiale représentant un mode de réalisation de l'invention dans lequel l'obturateur est constitué par un double volet illustré dans sa position extrême, et dans lequel la chambre est fermée par ce

double volet associé à un piston, cette chambre présentant un volume variable et étant représentée avec son volume minimal;

- la figure 9b est une vue en coupe axiale du mode de réalisation de l'invention illustré à la figure 9a et observé dans un état initial stable, l'obturateur étant représenté dans sa position de repos, et la chambre étant représentée avec son volume maximal;

- la figure 9c est une vue latérale du piston et de l'obturateur du mode de réalisation de l'invention illustré aux figures 9a et 9b, l'obturateur étant représenté en trait plein dans sa position de repos, et, en pointillés, dans une position intermédiaire et dans sa position extrême;

- la figure 9d est une vue de dessus du piston et de l'obturateur du mode de réalisation de l'invention illustré aux figures 9a à 9c, le piston et l'obturateur étant représentés dans deux des positions qu'ils occupent sur la figure 9c;

- la figure 10a est une vue en coupe axiale représentant un mode de réalisation de l'invention dans lequel l'obturateur est constitué par un volet simple illustré dans sa position de repos, et dans lequel la chambre est fermée par ce volet associé à un piston, cette chambre présentant un volume variable et étant représentée avec son volume maximal;

- la figure 10b est une vue de dessus du piston et de l'obturateur du mode de réalisation de l'invention illustré à la figure 10a, le piston et l'obturateur étant représentés dans la position qu'ils occupent sur cette figure 10a;

- la figure 10c est une vue en coupe axiale du mode de réalisation de l'invention illustré aux figures 10a et 10b, l'obturateur étant représenté dans sa position extrême, et la chambre étant représentée avec son volume minimal; et

- la figure 10d est une vue de dessus du piston et de l'obturateur du mode de réalisation de l'invention illustré aux figures 10a à 10c, le piston et l'obturateur étant représentés dans la position qu'ils occupent sur la figure 10c.

Comme annoncé précédemment, l'invention concerne un dispositif doseur permettant de transférer, depuis un espace amont E1 vers un espace aval E2, un volume prédéterminé de fluide liquide ou pâteux en réponse à une élévation de pression de ce fluide dans l'espace amont E1.

Comme le montrent notamment les figures 1 à 3a, 4, 6a, 7a, 8a, 9b et 10a, ce dispositif comprend au moins un corps creux 1 et un obturateur 2.

Dans sa forme la plus complète, le dispositif de l'invention comprend en outre un récipient 8 (représenté de façon seulement partielle sur les figures) propre à contenir le fluide à distribuer, et doté d'un goulot 80 constituant le seul exutoire du fluide.

5 Le volume interne délimité par ce récipient, qui constitue au moins partiellement l'espace amont E1, présente une capacité variable.

A cette fin, le récipient peut par exemple comporter une paroi souple et élastiquement déformable, de sorte qu'une pression exercée sur cette paroi par un utilisateur provoque une réduction transitoire du volume de l'espace amont E1
10 et une élévation concomitante de la pression du fluide contenu dans le récipient.

En variante, le récipient peut n'être formé que de parois rigides, mais comporter un piston actionnable par l'utilisateur pour provoquer une réduction transitoire du volume de l'espace amont E1 et une élévation concomitante de la pression du fluide contenu dans ce récipient.

15 Le corps creux 1 est disposé de façon étanche dans le goulot 80 de ce récipient 8. En particulier, le corps creux 1 peut être inséré à force dans le goulot 80 jusqu'à ce qu'une butée 9 du corps creux vienne en appui sur ce goulot.

Le corps creux 1, de forme par exemple essentiellement cylindrique, délimite au moins partiellement une chambre 100 dotée d'une entrée 5 et d'une
20 sortie 6.

L'obturateur 2 est mobile par rapport au corps creux 1 entre une position de repos par exemple illustrée aux figures 1, 2, 3a, 4, 6a, 6b, 7a (en pointillés), 8a, 8e, 9b et 10a, et une position extrême par exemple illustrée aux figures 6c, 7b, 8b, 8c, 9a et 10c, qui est distante de la position de repos.

25 L'obturateur 2 est sollicité vers sa position de repos par une force de rappel, et sollicité vers sa position extrême, lors de l'application d'une pression différentielle entre l'entrée 5 de la chambre et la sortie 6 de cette chambre, par le fluide circulant de l'espace amont E1 vers l'espace aval E2, l'espace amont E1 s'étendant au moins à l'extérieur de la chambre 100 du côté de son entrée 5, et
30 l'espace aval E2 s'étendant au moins à l'extérieur du dispositif et de la chambre 100 du côté de sa sortie 6.

Dans sa position classique de repos, le récipient ou flacon 8 est posé verticalement de manière que son goulot 80 soit tourné vers le bas, le fluide à distribuer ayant donc spontanément tendance à s'écouler par gravité de l'espace

amont E1 vers l'espace aval E2, et de l'entrée 5 de la chambre 100 vers la sortie 6 de cette chambre.

Selon l'invention, l'obturateur 2 isole l'un de l'autre l'espace amont E1 et l'espace aval E2 dans sa position extrême, et seulement dans cette position.

5 Par ailleurs, la sortie 6 de la chambre 100 communique avec l'espace amont E1 pour toute position de l'obturateur 2 autre que sa position extrême.

10 Comme le montrent notamment les figures 1, 2, 3a, 4, 5a, 6a, 6c, 7a, 7b, 8a, 8b, 10a et 10c, l'obturateur 2 peut par exemple remplir sa fonction en coopérant avec un siège d'étanchéité 30 qui entoure un passage de fluide disposé entre l'espace amont E1 et l'espace aval E2, et sur lequel cet obturateur 15 2 s'appuie dans sa position extrême.

En outre, comme le montrent les figures 1, 2, 3a, 8a à 8e, 9a, 9b, 10a et 15 10c, le dispositif de l'invention peut comprendre un bouchon 3 inséré dans le corps creux 1, ce bouchon étant percé d'un orifice d'écoulement formant la sortie 6 de la chambre 100.

Les figures 1 à 5b illustrent des modes de réalisation de l'invention dans lesquels l'obturateur 2 présente une masse volumique moyenne inférieure à celle du fluide à distribuer, et typiquement une densité inférieure à un.

Dans ce cas, l'obturateur 2, lorsqu'il baigne dans le fluide à distribuer, se 20 comporte comme un flotteur, de sorte que la force de rappel qui sollicite cet obturateur vers sa position de repos est au moins partiellement constituée par la force d'Archimède qui s'exerce sur lui.

Dans la suite de la présente description des modes de réalisation des 25 figures 1 à 5b, les mots "haut" et "bas" seront, pour qualifier des directions ou des positions relatives, utilisés dans leur acceptation commune, c'est-à-dire en référence au sens d'application de la gravité terrestre, et donc respectivement à une altitude plus élevée et à une altitude moins élevée par rapport au niveau du sol.

En outre, le récipient ou flacon 8 sera considéré comme étant orienté de 30 façon que son goulot 80 soit tourné vers le bas.

Dans le premier mode de réalisation détaillé illustré à la figure 1, le corps creux 1, par exemple de forme cylindrique et réalisé en matière plastique, contient, en tant qu'obturateur 2, un flotteur creux et sphérique.

Ce corps creux 1 est inséré à force dans le goulot 80 du récipient 8 contenant le fluide à doser jusqu'à ce qu'une butée 9 de ce corps 1 vienne en contact contre ce goulot.

Par ailleurs, un bouchon 3 est inséré à force dans la partie basse du 5 corps creux 1 jusqu'à ce qu'une butée 7 de ce bouchon 3 vienne en contact contre ce corps 1.

L'entrée 5 de la chambre 100 prend la forme d'un orifice ménagé dans le corps creux 1, et la sortie 6 de la chambre 100 prend la forme d'un orifice ménagé dans le bouchon 3.

10 La taille et / ou la forme de la sortie de la chambre 6 du fluide peuvent ainsi être modifiées à volonté en remplaçant le bouchon 3 inséré dans le goulot 80 par un autre bouchon 3 possédant un orifice d'écoulement 6 de taille et / ou de forme différente.

15 Deux rainures 4, par exemple conformées en U à et disposées à 90° les unes des autres, sont pratiquées dans la partie haute du corps creux 1 afin d'éviter au flotteur 2 d'obturer de manière étanche l'orifice 5 d'entrée de la chambre 100, qui est situé dans la partie supérieure du corps creux 1.

20 Le bord de la partie évidée du bouchon 3 forme un siège d'étanchéité 30 permettant au flotteur 2, lorsqu'il vient en appui sur ce siège 30 dans sa position extrême sous l'effet d'une élévation de la pression du fluide dans l'espace amont E1, d'isoler cet espace amont E1 de l'espace aval E2, et d'interrompre l'écoulement du fluide à travers l'orifice calibré 6 de sortie de la chambre 100.

25 Le jeu annulaire entre le corps creux 1 et le flotteur 2 est dimensionné de manière à permettre un écoulement par gravité du fluide sous le flotteur 2. Ainsi, dès que la pression du fluide dans l'espace amont E1 est relâchée, autorisant le fluide à s'écouler à nouveau sous le flotteur 2, ce flotteur est soumis, en raison de sa masse volumique inférieure à celle du fluide, à une force d'Archimède qui rappelle le flotteur 2 au contact de la partie haute du corps creux 1, c'est-à-dire dans sa position de repos illustrée à la figure 1.

30 Pour faire apparaître, au sein du fluide à distribuer, la pression différentielle nécessaire du déplacement du flotteur 2, il convient de prévoir que la section de passage de l'orifice 6 de sortie de la chambre 100 soit supérieure à la section de passage offerte par le jeu annulaire entre le flotteur 2 et le corps creux 1.

Lorsqu'une pression est exercée sur le flacon souple 8 pour expulser le fluide contenu dans l'espace amont E1, le flotteur 2 est sollicité par le fluide en mouvement vers le bas du corps creux 1, pendant que la majorité du fluide contenu dans la chambre 100 entre le flotteur 2 et le bouchon 3 traverse l'orifice 6 de sortie de la chambre. Puis, le flotteur 2 vient en butée contre le bouchon sur le siège d'étanchéité 30 qu'il obture, interdisant l'expulsion supplémentaire de fluide. Le relâchement ultérieur de la pression sur le flacon 8 et donc dans l'espace amont E1 crée une dépression qui, par un léger soulèvement du flotteur, fait rentrer de l'air dans la chambre 100.

Le flacon souple 8 peut ainsi revenir à sa position de repos, et le fluide, qui s'écoule par gravité dans le corps creux 1, remonte progressivement le flotteur 2 en position haute vers sa position de repos, par l'action de la poussée d'Archimède.

La figure 2 illustre un mode de réalisation de l'invention qui ne se distingue du mode de réalisation de la figure 1 que par le fait que l'obturateur 2 prend la forme d'un flotteur 2 cylindrique doté d'une partie supérieure tronconique au lieu de prendre la forme d'un flotteur sphérique. Dans la mesure où, pour un même encombrement dans la chambre 100, ce flotteur cylindrique à tête tronconique présente un volume plus important que le flotteur sphérique, le mode de réalisation de la figure 2 est plus particulièrement adapté au dosage des fluides de faible masse volumique.

Dans le troisième mode de réalisation de l'invention, illustré à la figure 3a, un ressort hélicoïdal 10 précontraint en compression est disposé entre le fond du bouchon 3 et le flotteur 2, ce flotteur 2 étant ainsi sollicité vers sa position de repos, en butée contre la paroi supérieure du corps creux 1 au niveau de l'orifice d'entrée 5, par une force de rappel comprenant à la fois la force d'Archimède exercée sur le flotteur 2 par le fluide, et la force élastique exercée sur le flotteur 2 par le ressort 10.

De préférence, la force élastique exercée par le ressort 10 sur le flotteur 2 est dimensionnée pour compenser seulement le poids du flotteur 2, le ressort 10 servant uniquement à favoriser la remontée du flotteur 2 lorsque le fluide coule en partie basse du corps creux 1. Cet agencement, qui permet aisément

de vaincre les frottements visqueux, est plus particulièrement adapté au cas où le fluide à distribuer présente une viscosité élevée.

La figure 3b illustre une variante du mode de réalisation de la figure 3a, susceptible d'être mise en œuvre dans le cas illustré à la figure 3a et dans lequel 5 le flotteur 2 présente une partie supérieure de forme tronconique. Selon cette variante, la partie supérieure du flotteur 2 comporte plusieurs encoches circulaires 13 taillées sur toute la hauteur cylindrique du flotteur 2, de telle sorte que le fluide puisse s'écouler du flacon 8 vers la chambre 100 lorsque le flotteur 2 est dans sa position de repos. Néanmoins, ces encoches 13 sont 10 dimensionnées de façon telle que le flotteur 2 reste capable d'obturer le siège d'étanchéité 30 dès qu'il atteint sa position extrême. À cet effet, le diamètre minimum de la surface cylindrique du flotteur 2, aux endroits les plus creusés par les encoches 13, est supérieur au diamètre de la surface intérieure du bouchon 3. En outre, comme précédemment, l'aire de la section annulaire définie entre le 15 flotteur 2 et l'intérieur du corps creux 1 reste inférieure à l'aire de l'orifice 6 de sortie de la chambre 100, pratiqué dans le bouchon 3.

La figure 4 représente un mode de réalisation d'un dispositif doseur exempt de bouchon et dans lequel le corps creux 1 est inséré à force dans le 20 goulot 80 du flacon souple contenant le fluide jusqu'à ce qu'une butée 9 du corps creux s'appuie sur le goulot 80. En raison de l'absence de bouchon, l'orifice 6 de sortie de la chambre 100 est directement pratiqué dans la base du corps creux 1. Le siège d'étanchéité 30 est alors directement formé par le bord de l'orifice 6, sur lequel l'obturateur 2 vient s'appliquer de façon étanche dans sa position extrême. 25 La partie haute du corps creux cylindrique 1 est entièrement ouverte. Une languette semi-rigide 11, par exemple formée d'une seule pièce avec la partie haute de la paroi du corps creux 1, recouvre l'ouverture supérieure de ce corps 1 de telle sorte que le flotteur 2, une fois inséré sous la languette semi-rigide 11, reste emprisonné dans le corps creux 1 malgré l'action des pressions 30 différentielles exercées dans le fluide lors de l'utilisation du flacon souple. En d'autres termes, l'insertion du flotteur 2 sous la languette semi-rigide 11, ou le retrait de ce flotteur, ne peuvent être obtenus qu'en appliquant à la languette 11 une déformation supérieure à celle que subit cette languette dans l'utilisation normale du dispositif de dosage de l'invention.

Lorsque le flacon 8 est en position de repos, goulot 80 vers le bas, le fluide contenu dans ce flacon 8 coule par gravité jusqu'à remplir la chambre 100 délimitée par le corps creux 1, de sorte que le flotteur est ramené dans sa position de repos, par la poussée d'Archimède, en butée contre la languette 11.

5 Une pression exercée sur le flacon 8 entraîne le fluide contenu dans ce dernier vers le goulot 80. Le fluide en mouvement exerce une pression sur le flotteur 2, qui se déplace vers le bas en chassant, par l'orifice de sortie 6, le fluide contenu dans la chambre 100. Une fois que le flotteur 2 est en appui sur le siège 30 entourant l'orifice de sortie 6, cet orifice est obturé et l'écoulement de
10 fluide hors de la chambre 100 et vers l'espace aval E2 est interrompu. Le relâchement de la pression sur la surface du flacon 8 produit une dépression qui a pour effet de faire rentrer de l'air dans le corps creux 1, ramenant le flacon à son état de repos. Grâce au jeu annulaire entre le flotteur 2 et la paroi intérieure du corps creux cylindrique 1, le fluide s'écoule à nouveau dans la chambre 100
15 par gravité et passe sous le flotteur 2, de sorte que la force d'Archimède exercée sur ce flotteur 2 le ramène progressivement dans sa position de repos, en butée sur la languette semi-rigide 11.

Le matériau semi-rigide constitutif de la languette 11 est choisi suffisamment souple pour pouvoir subir sans casser la déformation nécessaire à
20 l'insertion en force du flotteur 2 dans le corps creux 1, mais suffisamment rigide pour ne pas subir, sous l'effet de la force d'Archimède exercée sur le flotteur 2, de déformation qui permettrait à ce flotteur de s'échapper du corps creux à partir de sa position de repos dans laquelle il s'appuie sur cette languette. Le mode de
25 réalisation de la figure 4 permet de fabriquer le dispositif doseur en deux pièces moulées, à savoir le corps principal 1 et la languette 11 d'une part, et le flotteur 2 d'autre part.

Les figures 5a et 5b illustrent une variante de réalisation notamment applicable au mode de réalisation de la figure 4 et particulièrement adapté au
30 cas où le fluide à doser présente une viscosité relativement faible.

Selon cette variante, la sortie de la chambre 6 est percée dans une paroi élastiquement déformable et présente une section de passage croissant de façon réversible sous l'effet de la pression du fluide.

En l'occurrence, le fond 12 du corps creux, dans lequel est formé l'orifice d'écoulement 6 constituant la sortie de la chambre 100, est réalisé dans un matériau élastiquement déformable présentant une découpe cruciforme, et l'obturateur 2 présente une forme cylindrique.

5 Lorsque la pression exercée sur le flacon souple 8 fait descendre le flotteur 2 en butée vers sa position basse extrême sur le siège 30, la poussée exercée par le fluide mis en mouvement en même temps que le flotteur 2 exerce sur le fond 12 une pression qui déforme chacune des parties de la découpe cruciforme, de sorte que l'aire de la sortie 6 de la chambre 100 augmente de 10 façon réversible selon une fonction croissante de cette pression.

Une fois arrivé en butée en partie basse dans sa position extrême, le flotteur 2 obture la sortie 6 et empêche tout écoulement de fluide. Sans pression extérieure, la seule force engendrée par la hauteur de fluide dans le flacon ne peut vaincre l'élasticité des lamelles souples formées aux coins de la sortie 15 cruciforme 6 de la chambre 100, le fluide étant donc retenu dans le dispositif doseur.

La section de passage du fond 12 à l'état repos ne permet pas l'écoulement de fluide venant du flacon mais permet, après relâchement de la pression sur le flacon, de faire rentrer l'air dans celui-ci pour permettre au flacon 20 de retrouver sa position initiale.

Les figures 6a à 10d illustrent d'autres modes de réalisation possibles de l'invention, dans lesquelles l'obturateur 2 présente une densité a priori quelconque et en tout cas non nécessairement inférieure à celle du fluide, cet 25 obturateur étant sollicité vers sa position de repos par une force de rappel de nature seulement élastique.

Dans le mode de réalisation des figures 6a à 6d, l'obturateur 2 est constitué par un diaphragme mobile en translation par rapport au corps creux 1, ce diaphragme étant relié au corps creux 1 par deux languettes élastiques 21 30 diamétralement opposées l'une à l'autre, et la force élastique de rappel de l'obturateur étant exercée par ces languettes 21.

Dans ce mode de réalisation, le corps creux 1, l'obturateur 2 et chacune des languettes élastiques 21 sont de préférence réalisés d'une seule pièce en un matériau élastique.

Le siège d'étanchéité 30, sur lequel s'appuie l'obturateur 2 dans sa position extrême, est formé sur la partie haute du corps creux 1 et entoure un passage de fluide disposé entre l'espace amont E1 et l'espace aval E2 et formant l'entrée 5 de la chambre 100.

5 Au repos, l'obturateur 2 occupe la position illustrée aux figures 6a et 6b.

Lorsque le fluide dans l'espace amont E1 subit une pression qui le pousse vers la sortie 6, l'énergie cinétique communiquée au fluide exerce sur l'obturateur 2 une force de traînée qui le sollicite vers sa position extrême illustrée à la figure 6c, l'amplitude Fx de cette force de traînée répondant à
10 l'équation :

$$Fx = \rho \cdot S \cdot V^2 \cdot C_x / 2,$$

où ρ représente la densité du fluide;

où S représente le maître-couple de l'obturateur 2;

15 où V est la vitesse du fluide; et

où Cx représente le coefficient de traînée, lié à la forme de l'obturateur.

Comme dans les modes de réalisation précédents, le fluide qui traverse le corps creux 1 sous l'effet d'une augmentation de la pression à l'entrée 5 de la 20 chambre 100 entraîne l'obturateur 2 de sa position de repos (figure 6a) jusque dans sa position extrême (figure 6c), et le volume de fluide distribué entre l'instant où l'obturateur 2 quitte sa position de repos et l'instant où cet obturateur 2 atteint sa position extrême est égal au volume de fluide dont l'écoulement est nécessaire pour opérer ce déplacement de l'obturateur 2.

25

Le mode de réalisation des figures 7a et 7b ne se distingue du mode de réalisation des figures 6a à 6d que par le fait que l'obturateur 2 est rattaché au corps creux 1 par une seule languette élastique 21, cet obturateur étant représenté dans sa position de repos en pointillés sur la figure 7a et dans sa 30 position extrême sur la figure 7b.

Le mode de réalisation des figures 8a à 8f utilise le même obturateur 2 que le mode de réalisation des figures 6a à 6d, ainsi qu'un bouchon 3 inséré

dans le corps creux 1 et portant l'orifice de sortie 6, comme c'est le cas dans les modes de réalisation des figures 1, 2 et 3a notamment.

En revanche, le mode de réalisation des figures 8a à 8f comprend en outre un piston 14 et un ressort 15.

5 Le piston 14 est monté coulissant dans le corps creux 1 et l'obturateur 2 est porté par le piston 14 au moyen de deux languettes élastiques 21 de la même manière qu'il était porté par le corps creux 1 dans le mode de réalisation des figures 6a à 6d.

Le piston 14 présente une forme essentiellement annulaire (figure 8f) 10 définissant un siège d'étanchéité 30 autour d'un passage de fluide qui constitue l'entrée 5 de la chambre 100 et qui permet une communication sélective entre l'espace amont E1 et l'espace aval E2.

Le ressort 15 est quant à lui précontraint en compression et disposé entre le bouchon 3 et le piston 14, de sorte qu'il tend à donner à la chambre 100 15 un volume maximal.

Une butée 140 est formée sur la périphérie interne du corps creux 1 pour limiter la course du piston 14 vers le haut en définissant une position haute maximale de ce piston dans le corps creux 1.

Le fonctionnement du dispositif doseur selon ce mode de réalisation est 20 illustré de façon séquentielle et chronologique sur les figures 8a à 8e.

La figure 8a illustre ce dispositif dans sa configuration stable de repos, dans laquelle la sortie 6 de la chambre 100 communique avec l'entrée 5 de cette chambre.

L'élévation de la pression dans le flacon 8 provoque le déplacement de 25 l'obturateur 2 vers sa position extrême illustrée à la figure 8b, et dans laquelle cet obturateur obture l'entrée 5 de la chambre 100 en s'appliquant sur le siège du clapet 30.

Dans la mesure où la pression du fluide s'exerce alors sur toute la surface du piston 14 fermé par l'obturateur 2, ce piston se déplace vers le bas en 30 réduisant le volume de la chambre 100, en provoquant l'expulsion, à travers la sortie 6, du fluide contenu dans cette chambre, et en comprimant corrélativement le ressort 15, ce mouvement étant interrompu lorsque le piston 14 vient en appui sur le bouchon 3 (figure 8c).

Après relâchement de la pression du fluide dans le flacon 8, la force élastique de rappel exercée par les languettes 21 ramène l'obturateur 2 dans sa position de repos (figure 8d), autorisant ainsi le fluide contenu dans le flacon 8 à s'écouler dans la chambre 100 par gravité.

5 Grâce au ressort 15, qui sollicite le piston 14 vers le haut, et au fluide qui s'écoule dans la chambre 100, cette dernière reprend son volume maximal initial (figure 8e), le dispositif doseur retournant ainsi à sa configuration stable initiale de repos.

10 Grâce à son agencement, le mode de réalisation des figures 8a à 8f permet donc de distribuer un volume de fluide comprenant, en plus du volume de fluide distribué pendant que l'obturateur passe de sa position de repos à sa position extrême, un volume de fluide supplémentaire très exactement égal à la différence entre le volume maximal de la chambre 100, illustré aux figures 8a et 8e, et le volume minimal de cette chambre, illustré à la figure 8c.

15

Les figures 9a à 9d d'une part, et 10a à 10d d'autre part, illustrent respectivement deux modes de réalisation exploitant également le principe d'une chambre 100 fermée par un piston 14 sollicité par un ressort 15.

20 En outre, dans ces deux cas, la chambre est partiellement délimitée par un bouchon 3 inséré dans le corps creux 1, et ce dernier comporte une butée périphérique interne 140 permettant de limiter la course du piston 14 vers le haut.

25 Dans le mode de réalisation des figures 9a à 9d, le piston 14 comprend essentiellement deux poutres mutuellement transversales 141 et 142, notamment visibles sur le figure 9d, et l'obturateur 2 est formé de deux volets 22 articulés sur la poutre 142 au moyen de languettes élastiques respectives 21 formant charnières, ces volets 22 étant symétriques l'un de l'autre par rapport au plan médian de la poutre 142 et du corps cylindrique creux 1.

30 De préférence, le piston 14, chacun des volets 22 formant l'obturateur 2, et chacune des languettes élastiques 21 formant charnières sont réalisés d'une seule pièce en un matériau élastique.

Le mode de réalisation des figures 9a à 9d se distingue de l'ensemble des autres modes de réalisation présentés par le fait que l'obturateur 2, dans sa

position extrême telle que représentée à la figure 9a, isole l'un de l'autre les espaces amont E1 et aval E2 non pas en s'appuyant de façon fixe sur un siège d'étanchéité, mais grâce à un appui glissant du bord de chacun des volets 22 sur la paroi cylindrique interne du corps creux 1.

5

Dans le mode de réalisation des figures 10a à 10d, l'obturateur 2 est formé d'un volet unique 23, articulé sur le piston 14 au moyen d'une unique languette élastique 21.

En fait, le mode de réalisation des figures 10a à 10d se distingue
10 essentiellement du mode de réalisation des figures 8a à 8f par le fait que l'obturateur 2 est constitué par un volet 23 mobile en rotation et non par un diaphragme mobile en translation.

De préférence, le piston 14, le volet 23 formant l'obturateur 2, et la languette élastique 21 formant charnière sont réalisés d'une seule pièce en un
15 matériau élastique.

Comme dans le mode de réalisation des figures 8a à 8f, le piston 14 du mode de réalisation des figures 10a à 10d présente une forme essentiellement annulaire définissant un siège d'étanchéité 30 autour d'un passage de fluide qui constitue l'entrée 5 de la chambre 100 et qui permet une communication
20 sélective entre l'espace amont E1 et l'espace aval E2.

REVENDICATIONS

1 – Dispositif doseur pour transférer, depuis un espace amont (E1) vers
5 un espace aval (E2), un volume prédéterminé de fluide liquide ou pâteux en
réponse à une élévation de pression de ce fluide dans l'espace amont (E1), ce
dispositif comprenant au moins un corps creux (1) et un obturateur (2), le corps
creux délimitant au moins partiellement une chambre (100) dotée d'une entrée
(5) et d'une sortie (6), l'obturateur (2) étant mobile par rapport au corps creux (1)
10 entre une position de repos, vers laquelle cet obturateur (2) est sollicité par une
force de rappel, et une position extrême, qui est distante de la position de repos
et vers laquelle cet obturateur (2) est sélectivement sollicité par le fluide circulant
de l'espace amont (E1) vers l'espace aval (E2), l'espace amont (E1) s'étendant
15 au moins à l'extérieur de la chambre (100) du côté de son entrée (5), et l'espace
aval (E2) s'étendant au moins à l'extérieur du dispositif et de la chambre (100) du
côté de sa sortie (6), caractérisé en ce que l'obturateur (2) isole l'un de l'autre
l'espace amont (E1) et l'espace aval (E2) dans sa position extrême et seulement
dans cette position, et en ce que la sortie (6) de la chambre (100) communique
20 avec l'espace amont (E1) pour toute position de l'obturateur (2) autre que sa
position extrême.

2 – Dispositif doseur suivant la revendication 1, caractérisé en ce que
l'obturateur (2) comprend au moins un diaphragme mobile en translation par
rapport au corps creux (1) et en ce que la force de rappel est au moins
25 partiellement constituée par une force de rappel élastique.

3 – Dispositif doseur suivant la revendication 2, caractérisé en ce qu'il
comprend en outre au moins une languette élastique (21) rattachant l'obturateur
(2) au corps creux (1), en ce que le corps creux (1), l'obturateur (2), et chaque
30 languette élastique (21) sont réalisés d'une seule pièce en un matériau élastique,
et en ce que la force de rappel est exercée par chaque languette élastique (21).

4 – Dispositif doseur suivant la revendication 1, caractérisé en ce que
l'obturateur (2) comprend au moins un volet articulé (22, 23), mobile en rotation

par rapport au corps creux (1), et en ce que la force de rappel est au moins partiellement constituée par une force de rappel élastique.

5 – Dispositif doseur suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend en outre un siège d'étanchéité (30) qui entoure un passage de fluide disposé entre l'espace amont (E1) et l'espace aval (E2), et sur lequel s'appuie l'obturateur (2) dans sa position extrême.

10 6 – Dispositif doseur suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend en outre un bouchon (3) inséré dans le corps creux (1), ce bouchon étant percé d'un orifice d'écoulement formant la sortie (6) de la chambre (100).

15 7 – Dispositif doseur suivant les revendications 5 et 6, caractérisé en ce qu'il comprend en outre un piston (14) et un ressort (15), en ce que le piston (14) est monté coulissant dans le corps creux (1) et porte ledit obturateur (2), et en ce que le ressort (15) est précontraint en compression et disposé entre le bouchon (3) et le piston (14).

20

8 – Dispositif doseur suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la sortie (6) de la chambre (100) est percée dans une paroi élastiquement déformable et présente une section de passage croissant de façon réversible sous l'effet de la pression du fluide.

25

9 – Dispositif doseur suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'obturateur (2) présente une densité inférieure à un et en ce que la force de rappel est au moins partiellement constituée par une force d'Archimède s'exerçant sur l'obturateur (2) baignant dans le fluide.

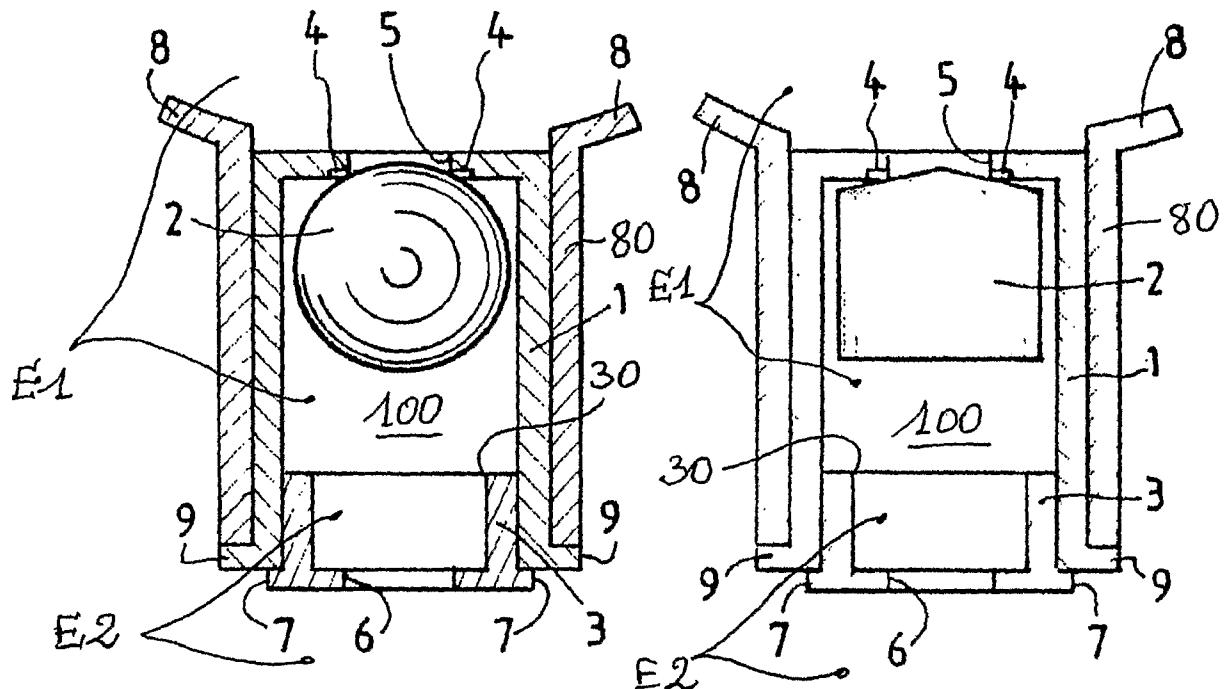
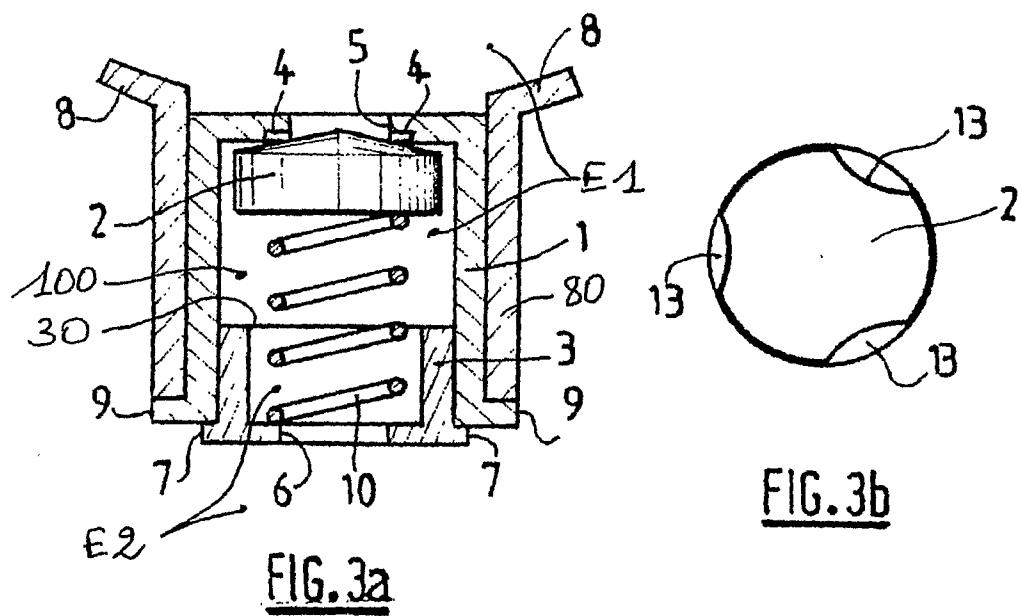
30

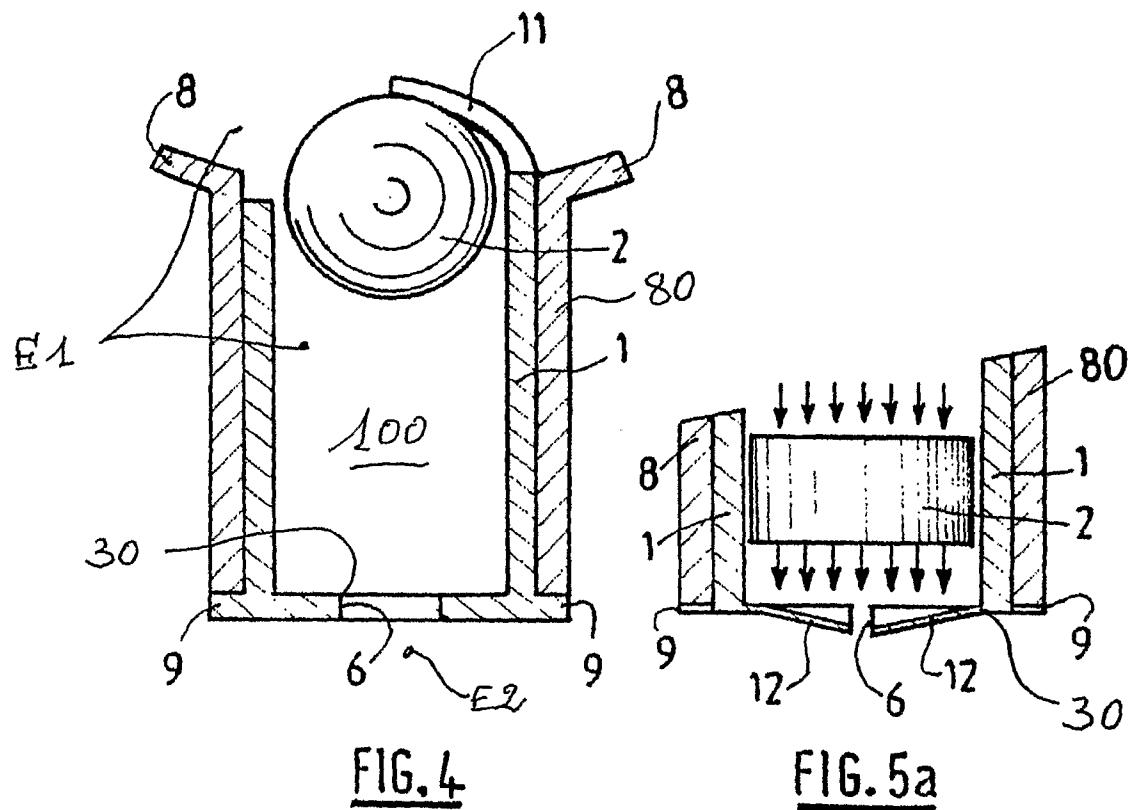
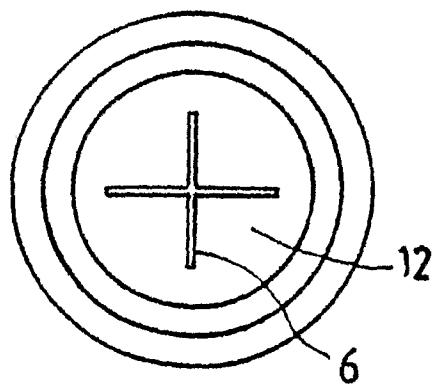
10 – Dispositif doseur suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend en outre un récipient (8) doté d'un goulot (80), ce récipient étant propre à contenir le fluide et délimitant un espace amont (E1) de volume variable, l'élévation de pression du fluide étant obtenue

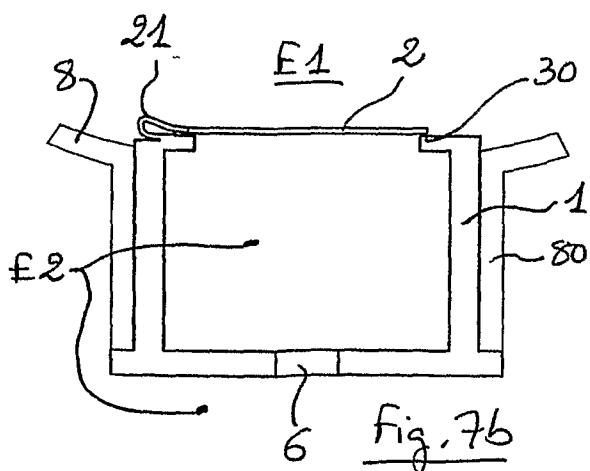
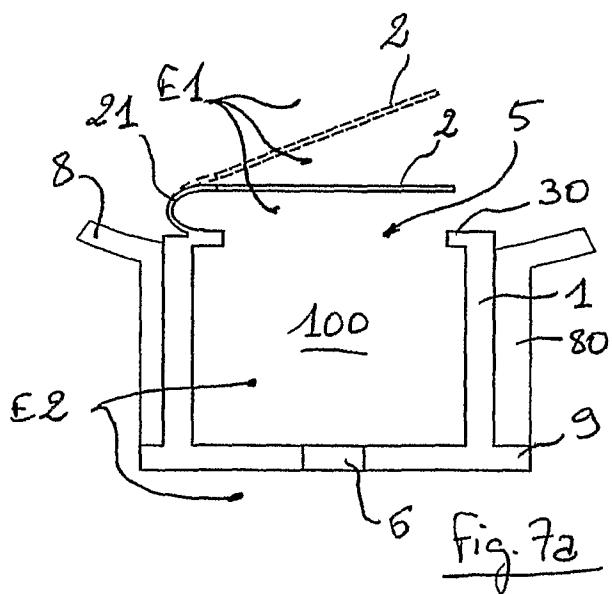
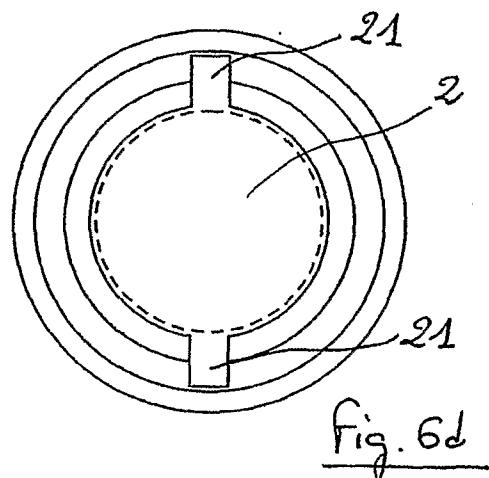
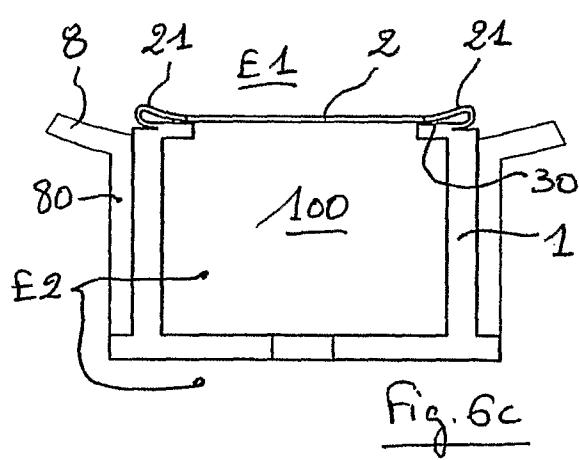
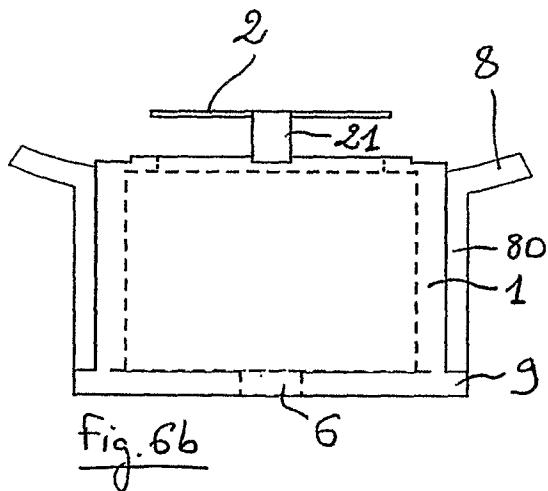
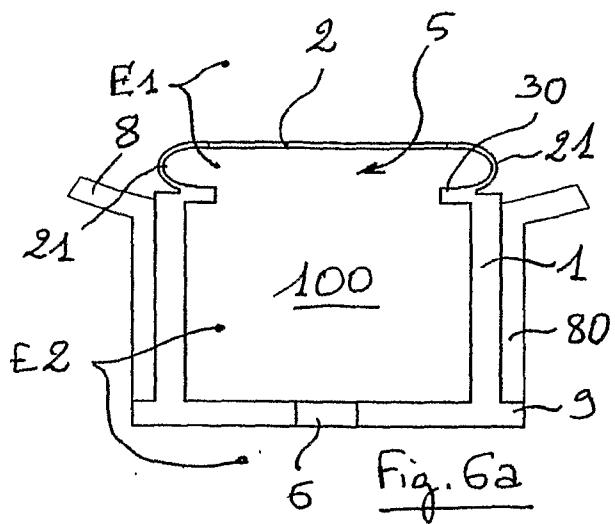
par réduction du volume de l'espace amont (E1), et en ce que le corps creux (1) est disposé de façon étanche dans le goulot (80) de ce récipient (8).

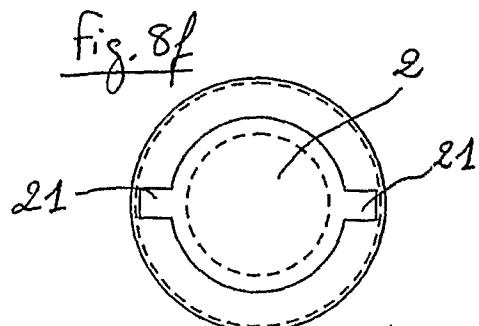
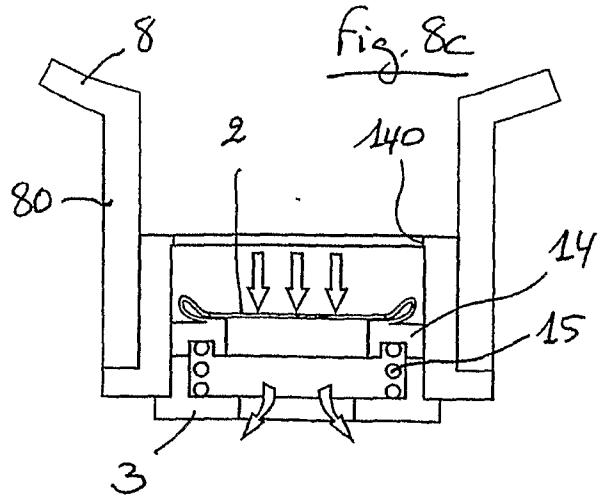
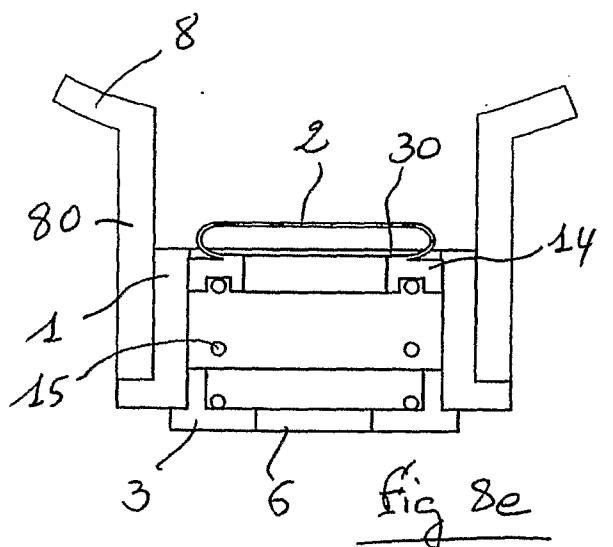
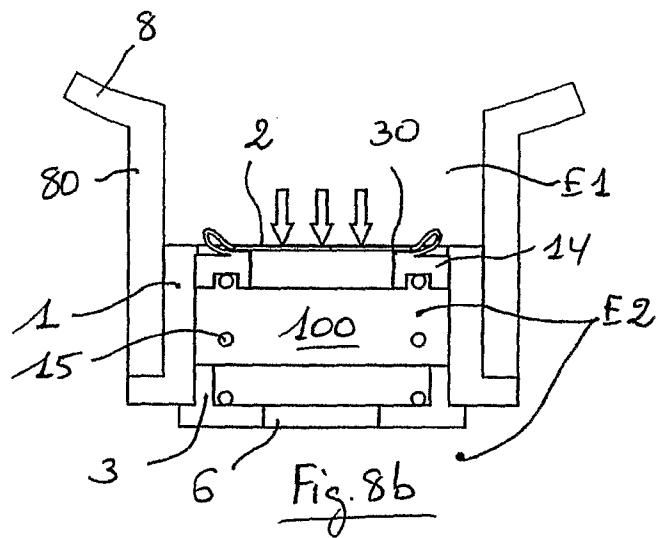
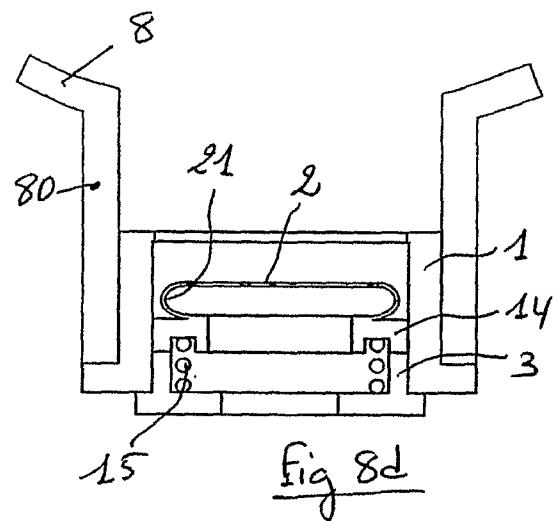
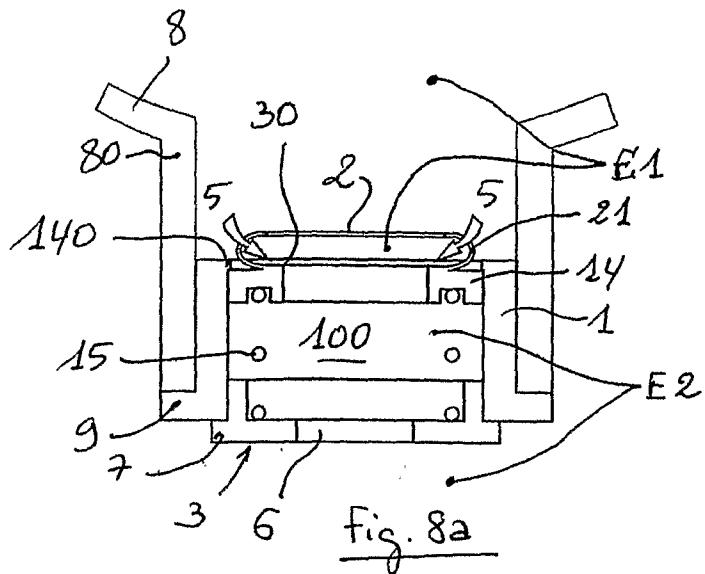
5

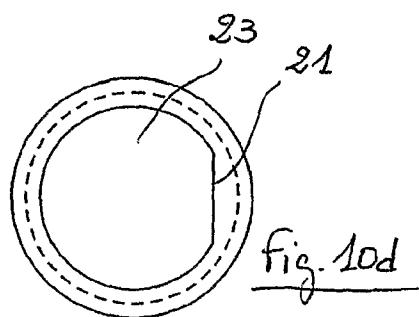
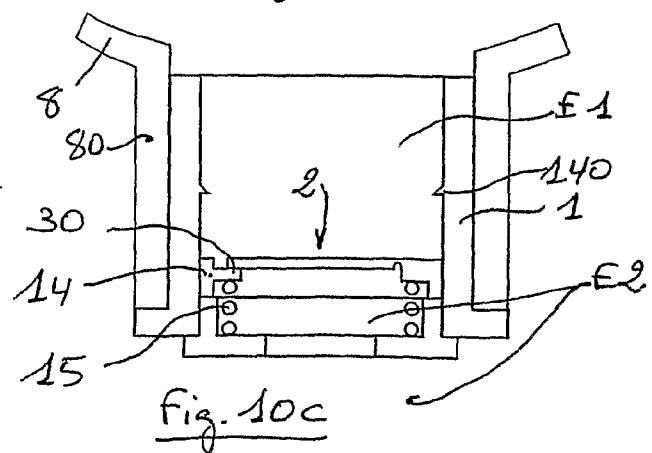
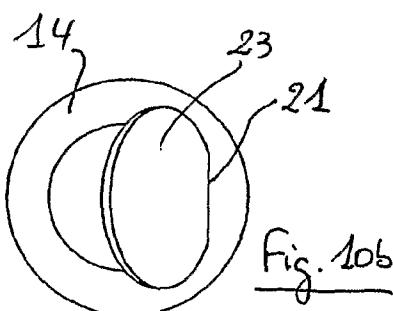
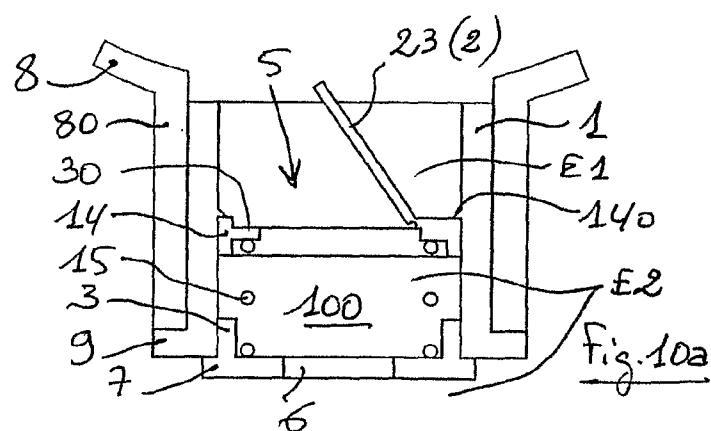
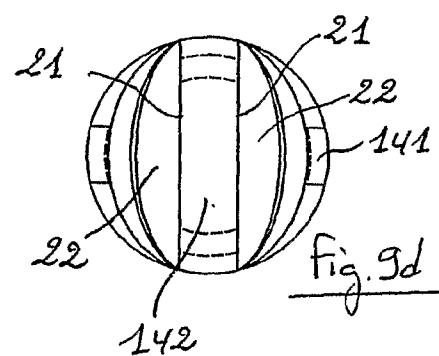
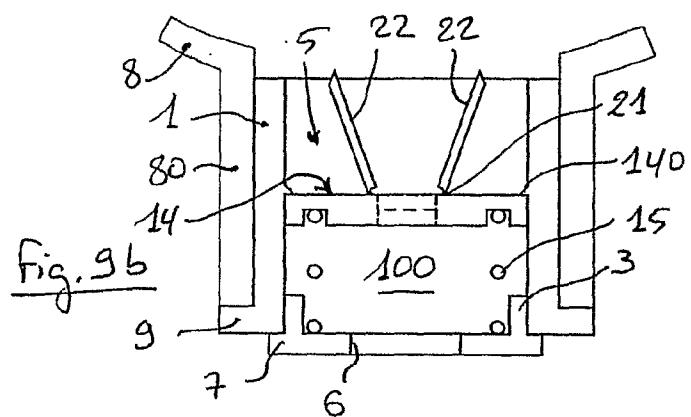
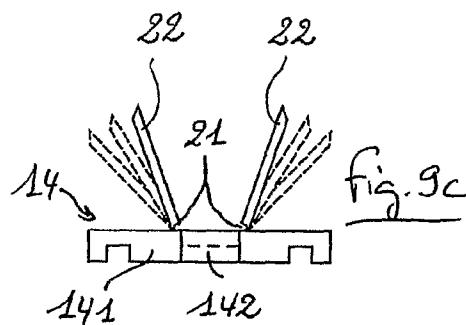
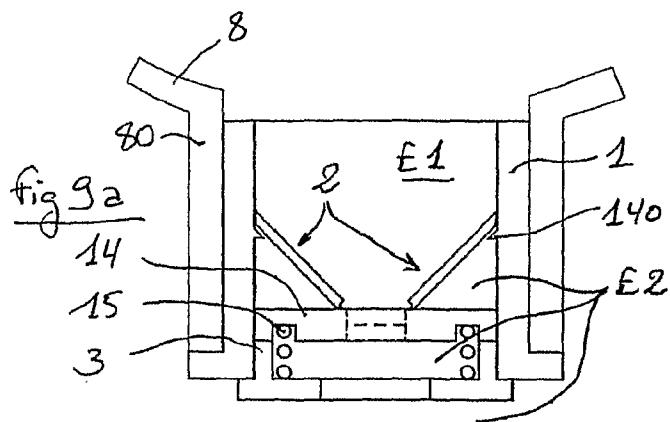
10

FIG.1FIG.2FIG.3aFIG.3b

FIG. 4FIG. 5aFIG. 5b







INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No

PCT/FR2009/001277

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER
INV. G01F11/28 G01F11/08

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)
G01F

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

EPO-Internal, WPI Data

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	WO 00/37179 A1 (V O F PHARMASEPT [NL]; SCHILTHUIZEN STEPHANUS FRANSIS [NL]; HEES LUKAS) 29 June 2000 (2000-06-29) page 7, line 12 - line 14 page 10, line 8 - page 12, line 35; figures 3,4	1,4-8
X	DE 43 05 390 C1 (DESIGN UDO SUFFA GMBH S [DE]) 27 January 1994 (1994-01-27) column 1, line 1 - line 6 column 1, line 30 - line 53; figures 1,2	1,5,10
X	FR 2 210 556 A1 (NILSON BILLY [SE] NILSSON NILS BILLY [SE]) 12 July 1974 (1974-07-12) page 2, line 27 - page 3, line 15; figure 1	1-3
	----- -/-	

Further documents are listed in the continuation of Box C.

See patent family annex.

* Special categories of cited documents :

- "A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- "E" earlier document but published on or after the international filing date
- "L" document which may throw doubts on priority, claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- "O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- "P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

"T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention

"X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone

"Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.

"&" document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

Date of mailing of the international search report

26 March 2010

06/04/2010

Name and mailing address of the ISA/
European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+31-70) 340-2040,
Fax: (+31-70) 340-3016

Authorized officer

Mouget, Mathilde

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No

PCT/FR2009/001277

C(Continuation). DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	US 4 049 162 A (YULE LANCE S) 20 September 1977 (1977-09-20) column 1, line 51 - line 63 column 2, line 5 - line 16 column 2, line 31 - line 47	1,5-6,9

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No

PCT/FR2009/001277

Patent document cited in search report		Publication date	Patent family member(s)	Publication date
WO 0037179	A1	29-06-2000	AT 245493 T AU 761625 B2 AU 1586800 A BR 9915994 A CA 2353923 A1 DE 69909834 D1 DE 69909834 T2 DK 1140369 T3 EP 1140369 A1 ES 2200573 T3 JP 2002532352 T NL 1010749 C2 NO 20012763 A NZ 511907 A PL 348196 A1 PT 1140369 E US 6341718 B1	15-08-2003 05-06-2003 12-07-2000 04-09-2001 29-06-2000 28-08-2003 15-04-2004 03-11-2003 10-10-2001 01-03-2004 02-10-2002 08-06-2000 05-06-2001 27-09-2002 06-05-2002 31-12-2003 29-01-2002
DE 4305390	C1	27-01-1994	NONE	
FR 2210556	A1	12-07-1974	AT 339808 B CA 996073 A1 DE 2362456 A1 DK 139466 B FI 52314 B GB 1437495 A NO 138301 B SE 381336 B US 3910467 A	10-11-1977 31-08-1976 20-06-1974 26-02-1979 02-05-1977 26-05-1976 02-05-1978 01-12-1975 07-10-1975
US 4049162	A	20-09-1977	NONE	

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/FR2009/001277

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE
INV. GO1F11/28 GO1F11/08

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)
GO1F

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés)
EPO-Internal, WPI Data

C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	WO 00/37179 A1 (V O F PHARMASEPT [NL]; SCHILTHUIZEN STEPHANUS FRANSIS [NL]; HEES LUKAS) 29 juin 2000 (2000-06-29) page 7, ligne 12 - ligne 14 page 10, ligne 8 - page 12, ligne 35; figures 3,4 -----	1, 4-8
X	DE 43 05 390 C1 (DESIGN UDO SUFFA GMBH S [DE]) 27 janvier 1994 (1994-01-27) colonne 1, ligne 1 - ligne 6 colonne 1, ligne 30 - ligne 53; figures 1,2 -----	1, 5, 10
X	FR 2 210 556 A1 (NILSON BILLY [SE] NILSSON NILS BILLY [SE]) 12 juillet 1974 (1974-07-12) page 2, ligne 27 - page 3, ligne 15; figure 1 ----- -/-	1-3

Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

* Catégories spéciales de documents cités:

- "A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
- "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date
- "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou clé pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)
- "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens
- "P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention

"X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément

"Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier

"&" document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

26 mars 2010

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

06/04/2010

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale
Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+31-70) 340-2040.
Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Mouget, Mathilde

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande Internationale n°

PCT/FR2009/001277

C(suite). DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	US 4 049 162 A (YULE LANCE S) 20 septembre 1977 (1977-09-20) colonne 1, ligne 51 – ligne 63 colonne 2, ligne 5 – ligne 16 colonne 2, ligne 31 – ligne 47 -----	1,5-6,9

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2009/001277

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
WO 0037179	A1	29-06-2000	AT 245493 T AU 761625 B2 AU 1586800 A BR 9915994 A CA 2353923 A1 DE 69909834 D1 DE 69909834 T2 DK 1140369 T3 EP 1140369 A1 ES 2200573 T3 JP 2002532352 T NL 1010749 C2 NO 20012763 A NZ 511907 A PL 348196 A1 PT 1140369 E US 6341718 B1		15-08-2003 05-06-2003 12-07-2000 04-09-2001 29-06-2000 28-08-2003 15-04-2004 03-11-2003 10-10-2001 01-03-2004 02-10-2002 08-06-2000 05-06-2001 27-09-2002 06-05-2002 31-12-2003 29-01-2002
DE 4305390	C1	27-01-1994	AUCUN		
FR 2210556	A1	12-07-1974	AT 339808 B CA 996073 A1 DE 2362456 A1 DK 139466 B FI 52314 B GB 1437495 A NO 138301 B SE 381336 B US 3910467 A		10-11-1977 31-08-1976 20-06-1974 26-02-1979 02-05-1977 26-05-1976 02-05-1978 01-12-1975 07-10-1975
US 4049162	A	20-09-1977	AUCUN		